

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (19) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.JUG,E M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

M.PREHER donne pouvoir à M.ABELIN
Mme MOREAU donne pouvoir à M.TREMBLAIS

EXCUSES (4) : M.PICHON, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.HENEAU

Secrétaire de séance : M.BARBOT

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Marché de prestation de mise en propreté des équipements culturels

Afin d'effectuer l'entretien ménager du conservatoire à rayonnement départemental de Châtellerault ainsi que de certaines médiathèques du réseau de lecture publique (Les halles, le Château, Le Lac et Rouault à Châtellerault et les médiathèques situées à Archigny, Availles-en-Châtellerault, Bonneuil-Matours, Cenon-sur-Vienne, Naintré, Thuré et Vouneuil-sur-Vienne), il est proposé de passer un marché d'un an tacitement reconductible deux fois pour une période d'un an soit une durée maximale de trois ans à compter du 1^{er} avril 2019.

L'offre d'appel d'offre comporte 2 lots :

- lot 1 : Conservatoire à rayonnement départemental,*
 - lot 2 : Médiathèques*
- pour un montant estimé à 346 000 € HT pour trois ans.*

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 19/11/18, relative à l'intérêt communautaire et particulièrement à la compétence pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire.

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la mise en propreté des équipements culturels

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Président de Grand Châtellerault ou son représentant à signer les marchés à venir ainsi que toutes les pièces relatives à leur mise en œuvre pour les trois années, conformément aux éléments ci-dessous :
Lot 1 : Conservatoire à rayonnement département
Lot 2 : Médiathèques

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 4 février 2019

n°8

page 2/2

- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les lignes budgétaires 311.3 6283 5110 pour le lot 1 et 321.10 6283 5130 pour le lot 2.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 6/02/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER